Le Gilocourtois

Juillet 2020

Bulletin d'information

pour Bellival et Gilocourt

Sommaire

Conseils Municipaux des 17 février, 25 mai et 29 juin

Vidéoprotection

Bus pour l'emploi

Arrêté interdisant la divagation des chiens

Stationnement sur le territoire de la commune

Ecoles

Bibliothèque - Médiathèque

Comités des fêtes

Editorial

Nous nous souviendrons sans doute longtemps de 2020 !!
Après une longue période de confinement, le virus est toujours là et nous empêche de nous rassembler comme nous aimons le faire...
En attendant des jours meilleurs, profitons tous de nos vacances estivales tout en restant prudents, en respectant les gestes barrières et en redécouvrant notre si jolie région et ses joyaux.

Le Maire Michel Cassa et l'équipe municipale

Bel été et bonnes vacances !!

Conseil Municipal du 17 février 2020

Le Conseil Municipal a voté :

- Une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2020 et dans la limite de 43 127,05 € afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

-Des demandes de subventions auprès du Conseil départemental et de la Préfecture pour la réalisation de travaux de voirie Rue de la Libération (création de 2 bouts de trottoirs et accotement près du pont), chemin de la Croix du Val (busage de l'égout fluvial) et rue des Croizils (réfection du caniveau).

- La signature de la convention partenariale relative au fonctionnement de l'épicerie solidaire et itinérante pour la population de la vallée de l'Automne. L'épicerie solidaire et itinérante pour la population de la vallée de l'Automne, dénommée EPSOVAL, permet d'aider nos concitoyens les plus défavorisés par le biais d'une aide alimentaire tout en leur permettant de conserver leur dignité. La contribution forfaitaire est de 1€ par habitant, soit pour l'année 2020 de 665,00 €.

-le devis établi par le CDG 60 pour un montant de de 2 450 €TTC afin de finaliser l'opération d'archivage des documents de la mairie.

Par ailleurs le Conseil Municipal accepte le don de l'ASEG (Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de Gilocourt) d'un montant de 5 200 € pour couvrir une partie des travaux réalisés en 2019 sur le plancher de l'église et la réfection des marches.

Questions diverses:

- Une administrée s'est plainte de ne pas pouvoir mettre ses poubelles à l'emplacement prévu en raison du stationnement récurrent d'une voiture, rue de la Forêt.

-Un conducteur de moto cross circule dans le village, sans lumière et sans plaque d'immatriculation en prenant les sens interdits

Vidéo protection

Comme déjà annoncé dans les précédents Gilocourtois, la vidéo protection du village sera prochainement mise en place, en principe d'ici la fin de l'année 2020. L'appel d'offres a été lancé récemment et la date de remise des offres a été fixée au 6 Juillet.

La mise en place de 8 caméras permettra de mieux surveiller la circulation et le stationnement des véhicules sur le domaine public. Cette mise en place sera opérée en concertation avec les forces de police.

L'équipe Municipale de Gilocourt

Afin de mettre un visage sur les élus, ci-dessous les membres de l'équipe municipale

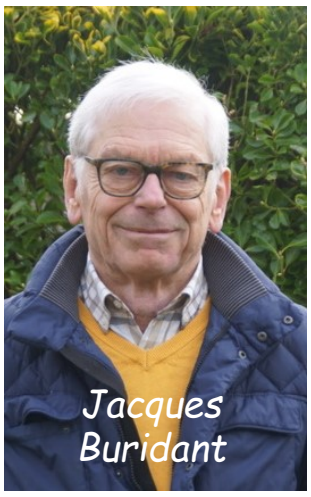

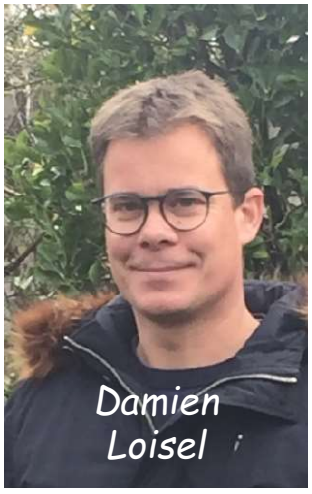

Conseil Municipal du 25 mai 2020

Le Conseil Municipal a voté :

- l'installation du conseil municipal et la nomination de M. Michel CASSA en tant que Maire.
- la création de trois postes d'adjoints au maire après qu'il ait été rappelé que le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.
- la nomination de Mme Yveline REPETTI au poste de premier adjoint.
- la nomination de M. Jacques BURIDANT au poste de deuxième adjoint.
- la nomination de Mme Valérie SINOPLE DUROYAUME au poste de troisième adjoint.
- le versement des indemnités de fonction au Maire et d'en fixer le montant au taux de 40,3% de l'indice brut 1027. Ce taux est calculé sur la base de la population de GILOCOURT fixée à 665 habitants .
- le versement des indemnités de fonction aux adjoints au Maire et d'en fixer le montant au taux de 10,7% de l'indice brut terminal. Ce taux est calculé sur la base de la population de GILOCOURT fixée à 665 habitants.
- la délégation au Maire d'un certains nombre de ses compétences afin de favoriser une bonne administration communale . En cas d'empêchement du maire, la délégation sera reportée au profit du premier adjoint, ou des autres adjoints aux maires .
- La constitution de huit commissions communales chargées de l'étude des dossiers à soumettre au Conseil municipal : Finances/ Cimetière/ Travaux/ Patrimoine/ Office de Tourisme/ Appels d'offres/ Entretien chemin vicinaux/ Le Gilocourtois et la désignation des conseillers suivants membres desdites commissions :
  - Finances : M. CASSA, J. BURIDANT, Y. REPETTI, V. SINOPLE DUROYAUME, A FRANCKELEMON
  - Cimetière : Y. REPETTI, C. HUYLEBROECK, T DELACOURT, W. HAUDRECHY, F. BERTHO
  - Travaux : M. CASSA, J. BURIDANT, J. CAGAN
  - Patrimoine : J. BURIDANT, V. SINOPLE DUROYAUME, T DELACOURT, F. BERTHO
  - Office de Tourisme : F. BERTHO, N. HERBETTE
  - Appels d'offres : M. CASSA, J. BURIDANT, J. CAGAN, Y. REPETTI, J.M DUFOUR
  - Entretien chemin vicinaux : J. BURIDANT, J. CAGAN, C. HUYLEBROECK, D. LOISEL
  - Le Gilocourtois : V. SINOPLE DUROYAUME, T DELACOURT, J. BURIDANT, N. HERBETTE, S. PERNA
- l'élection des titulaires et suppléants pour les conseils syndicaux :
  - SIAVAL : Titulaires : J. BURIDANT, J. CAGAN Suppléants : N. HERBETTE, A FRANCKELEMON
  - Syndicat Scolaire Intercommunal : Titulaires : V. SINOPLE DUROYAUME, S. PERNA Suppléants : A FRANCKELEMON, D. LOISEL
  - SEZEO : Titulaires : M CASSA, W. HAUDRECHY Suppléant : J.M DUFOUR
  - Syndicat des eaux : Titulaires : M CASSA, J. CAGAN Suppléants : T DELACOURT, J.M DUFOUR
  - Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) : Titulaires : J. BURIDANT D. LOISEL Suppléant : T DELACOURT
  - SAGEBA : Titulaire : T DELACOURT Suppléants : W. HAUDRECHY, J. HENRION, N. HERBETTE
  - Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités(ADICO) : Titulaire : N. MALTESE
  - Suppléante : Y. REPETTI

Conseil Municipal du 25 mai 2020 (suite)

- L'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	420 524,35 €	111 448,38 €
Recettes	442 732,18 €	94 450,38 €
Report 2018	244 591,84 €	378,71 €
Résultats 2019	**266 799,67 €**	**- 16 619,29 €**

Les Restes à réaliser dépenses 2018 repris sur 2019 s'élevant à 86 068,04, **le résultat global de l'exercice 2019 s'élève à 164 112,34.**

- l' affectation du résultat budgétaire 2019 sur l'exercice 2020 de la manière suivante :

▪Compte 002 (report en fonctionnement) :164 112,34

▪Compte 1068 (affectation en réserves en investissement) : 102 687,33

-le budget primitif 2020 de la commune comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	590 892.34 €	325 078.35€
Recettes	590 892.34 €	325 078.35 €

les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2020.

- les taux des taxes 2020 aux niveaux suivants

▪Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,50%

▪Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,48 %

- la création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet, dans le cadre de l'avancement de grade de l'un des employés communaux actuellement adjoint technique.

-Une prime exceptionnelle aux employés municipaux qui ont exercé leur fonction pendant les deux mois de confinement.

Conseil Municipal du 29 juin 2020

Le Conseil Municipal a voté :

- Les subventions aux associations comme suit :

- Comité des fêtes : 500 €
- ASCVA : 175 €
- Les Maladies Lysosomales : 100 €
- DDEN : 50 €
- Association des maires : 50 €
- Autonne Villages : 225 €
- Épicerie sociale : 665 €
- Club des Toujours jeunes : 125 €
- Association des secrétaires de mairie : 50 €
- Association sportive de Glaignes : 50 €
- Carpe du Valois : 50 €

- la nomination des membres de la commission communale des impôts directs qui doit être composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

- L' adhésion au groupement de commande organisé par le SEZEO pour l'achat d'énergie et approbation de la convention constitutive du SEZEO. Au 1er janvier 2021, seules les collectivités qui emploient moins de 10 agents et dont les recettes sont inférieures à 2 millions d'euros resteront éligibles au tarif réglementé de vente pour la fourniture d'électricité pour les puissances inférieures à 36 kVA ("tarif bleu"). C'est pourquoi le SEZEO organise un groupement de commandes qui permettra de souscrire à une offre de marché en respectant la mise en concurrence.

- La désignation de M. Jacques BURIDANT pour représenter la collectivité aux assemblées générales de l'ADTO et de le doter de tous les pouvoirs à cet effet. M. Michel CASSA est désigné en qualité de suppléant, doté des mêmes pouvoirs.

-La désignation de Mme Marie-France CONTANT, administratrice titulaire et Mme Valérie SINOPLE DUROYAUME administratrice suppléante pour représenter la commune au Conseil d'administration de Ciné Rural 60.

-La durée d'amortissement de 1 an de la subvention versée au RPI, La durée d'amortissement de 1 an des travaux concernant l'installation de la fibre optique soit un montant total de 54 524 € en neutralisation amortissement des subventions d'équipements.

Questions diverses :

Les lignes blanches seront refaites cette année.

Le besoin de matérialiser les places de stationnement rue de l'église est évoqué.

Un panneau interdisant les déjections canines va être acheté.

Le bus pour l'emploi

Avec le Bus départemental pour l'Emploi, le Département innove en matière d'insertion professionnelle en se rendant dans les communes rurales ou les quartiers afin de lutter contre l'isolement, la méconnaissance des structures classiques et le manque de mobilité dont souffrent les habitants éloignés de l'emploi ! Il a permis à de nombreuses personnes de retrouver un emploi ou d'entrer en formation. **Le bus pour l'emploi sera dans notre commune les 29 août, 15 octobre, 14 novembre et 17 décembre de 14h00 à 16h30.**

Arrêté interdisant la divagation des chiens

Considérant les nombreuses plaintes de la population relatives aux divagations de chiens errants dans les jardins privés, rues, places et lieux publics, et dans un but de sécurité et de tranquillité, un arrêté a été pris afin de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique :

- La divagation des chiens en toute liberté et sans surveillance est interdite.
- Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de la commune.
- Les chiens errants seront capturés et transférés à la SPA.
- Les chiens concernés par l'article L 211-12 du code Rural devront obligatoirement être déclarés en Mairie afin d'obtenir un permis de détention comme prévu par l'article L 211-14 du code Rural.
- Les déjections canines devront obligatoirement être ramassées par le propriétaire du chien, sur les trottoirs, bandes piétonnes, jardins et espaces verts publics ou autre partie de la voie publique par tout moyen approprié.
- Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

Stationnement sur le territoire de la commune

Un nouvel arrêté municipal est entré en vigueur et réglemente le stationnement sur le périmètre de la commune.

En effet, compte tenu du fait que de nombreux véhicules ventouses sont souvent constatés et signalés sur les rues et les parkings, il a été décidé, en Conseil Municipal, de **limiter le stationnement à 48 heures sur le territoire de la commune.**

Cette mesure devrait permettre, en toute logique, une meilleure disponibilité des places de stationnement sur le territoire communal.

La mise en place de la vidéosurveillance sera de nature à optimiser l'application de cet arrêté.

Ecoles

Après une année scolaire plus que compliquée du fait du coronavirus, les enfants des villages de Béthancourt en Valois, Gilocourt, Glaignes et Orrouy devraient reprendre le chemin de l'école **le mardi 1er septembre 2020**, avec du changement : le transfert de la classe élémentaire d'Orrouy vers Glaignes !

Il y aura donc maintenant 2 classes à Gilocourt, Glaignes et Orrouy réparties de la façon suivante (selon les informations partagées lors du dernier conseil d'école de juin 2020) :

ORROUY – Ecole Maternelle	22 élèves avec Mme Gagneux en PS / MS 22 élèves avec Mme Brunot en MS / PS
GLAIGNES – Ecole Primaire	20 élèves avec Mme Zamord en CP/ CE1 22 élèves avec Mme Meyer en CE2 / CM1
GILOCOURT – Ecole Primaire	22 élèves avec Mme Guastalli en CE1 / CE2 22 élèves avec Mme Greuillet en CM1 / CM2

Les listes d'élèves seront affichées quelques jours avant la rentrée.

Bibliothèque - Médiathèque

La BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE de GILOCOURT, après un long arrêt pour crise sanitaire, devrait **rouvrir ses portes à la rentrée, le Mercredi 2 Septembre, de 14 h 30 à 16 h 30 et le Samedi 5/09 de 10 h à 12 h.**

Les usagers sont priés de rapporter les livres et autres documents empruntés précédemment et de respecter les gestes barrière : port du masque obligatoire, distances de sécurité, passage des mains au gel hydroalcoolique … ATTENTION pas plus de 2 personnes dans chaque pièce donc 4 maximum dans les locaux.

En espérant vous revoir bientôt, BONNES VACANCES !

L'équipe des bénévoles

Comité des fêtes de Gilocourt - Bellival

SOIRÉE MOULES FRITES 29 août 2020

Le comité des fêtes se voit contraint d'annuler du fait de la situation sanitaire. **Surveillez l'affichage, le site internet et Facebook pour les prochaines manifestations prévues en 2020 !**

Facebook
https://facebook.com/cf2gilocourt
Site Internet
https://gilocourt.fr/accueil
Email
cfgilocourt@laposte.net

Naissances

Bienvenue à Éléa LANGELEZ

née le 8 Mai 2020

Nous regrettons la disparition de **Nadine CADOT**

survenue le 28 juillet dans sa 61ème année

Poste d'ORROUY (nouveaux locaux Mairie 83 rue Montlaville) HORAIRES

Fermé du 11 juillet au 31 Août – réouverture le lundi 31 Août

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	8h30 à 11h30
Samedi	9h00 à 12h00

Site internet NOUVEAU !!

gilocourt.fr

Le site internet officiel de Gilocourt a ouvert ses pages. Le site est réalisé sous la conduite technique de **Thierry Delacourt** et ses pages sont rédigées par toute l'équipe municipale.

Mairie – 03 44 88 60 04

Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi	16h30 – 18h30
Mercredi	10h00 – 12h00
Vendredi	16h00 – 18h00

Permanences Maire et Adjoints

Sur rendez-vous

La délivrance des documents administratifs se fait lors des heures d'ouverture du secrétariat.

La Mairie sera fermée à partir du 3 Août

Réouverture le lundi 24 Août à 16h30

Ce bulletin d'information communal est rédigé, mis en page et imprimé par les soins de la municipalité.
Si vous souhaitez nous faire part de vos suggestions, contacter nous : Jacques Buridant, Michel Cassa, Thierry Delacourt, Nathalie Herbette, Séverine Perna, Yveline Repetti, Valérie Sinople Duroyaume

Les sites touristiques de l'Oise, musées, châteaux, cathédrales, mais également, les artisans, producteurs locaux, fermes, bistrots de pays, centres d'activités sportives se déconfinent ! Le Conseil départemental de l'Oise, en partenariat avec Oise Tourisme et les Offices de Tourisme de l'Oise, a recensé les lieux à (re)découvrir : **Découvrez la carte "Re-découvrons l'Oise" avec les différents sites touristiques et loisirs et la carte « Consommons local » avec les Bistrots de Pays, les produits du terroir et les boulangeries et restaurants partenaires de l'opération "J'aime l'Oise« sur le site internet du département.**

Porté par notre fierté partagée d'être Oisien, le Conseil départemental vous invite dès à présent à rejoindre le mouvement collectif **J'AIME L'OISE.**

Sous une bannière commune déployée dans toutes les villes et les villages, mais aussi sur les réseaux sociaux, **soutenez nos commerçants, nos producteurs, nos artisans, nos emplois, nos entreprises et nos commerces.**

Devenez les ambassadeurs de notre territoire et acteurs de notre engagement pour faire vivre notre département.